

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante et onzième session**

Bangkok, 25-29 mai 2015

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: environnement et développement****Rapport sur le mécanisme de consultation intergouvernemental concernant l'architecture future du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable****Note du secrétariat\*\****Résumé*

Le premier Forum Asie-Pacifique pour le développement durable s'est tenu les 19 et 21 mai 2014 à Pattaya (Thaïlande). Dans sa résolution 70/11 en date du 8 août 2014, la Commission a prié le secrétariat de lancer un mécanisme de consultation intergouvernemental, dans le cadre général de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en vue de déterminer l'architecture future du Forum, y compris son mandat, la portée de ses travaux et ses autres aspects procéduraux, et de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur ces questions. Le présent rapport fait suite à cette demande et il y est demandé de nouvelles directives aux États membres.

1. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été créé par la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en date du 9 juillet 2013. Il est doté d'un large mandat s'inscrivant dans la suite de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

2. Dans la résolution, les commissions régionales se sont vu attribuer un rôle spécifique, l'Assemblée reconnaissant « l'importance de la dimension régionale du développement durable » et invitant les commissions régionales « à contribuer aux travaux du Forum, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, avec la participation, selon le cas, d'autres entités régionales, des grands groupes et d'autres parties prenantes »<sup>1</sup>. Dans la résolution, l'Assemblée a également décidé que les réunions du Forum tenues

\* E/ESCAP/71/L.1/Rev.1.

\*\* Le présent document a été soumis tardivement parce que la réunion en question s'est tenue les 21 et 22 mai 2015.

<sup>1</sup> Voir résolution 67/290 de l'Assemblée générale, par. 13.

sous les auspices du Conseil économique et social s'appuieraient sur des consultations régionales préparatoires<sup>2</sup>.

3. La première réunion du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable s'est tenue du 19 au 21 mai 2014 à Pattaya (Thaïlande). À la suite de cette réunion, la Commission, dans sa résolution 70/11, du 8 août 2014, sur la mise en œuvre des résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, a demandé au secrétariat a) de lancer un mécanisme de consultation intergouvernemental, dans le cadre général de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en vue de déterminer l'architecture future du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, y compris son mandat, la portée de ses travaux et ses autres aspects procéduraux, et de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur ces questions, et b) d'organiser, sans préjudice des résultats du mécanisme de consultation intergouvernemental, la deuxième session du Forum et la onzième session de la Commission à la suite l'une de l'autre.

4. Le secrétariat a formulé un ensemble de propositions destinées à façonner l'architecture future du Forum. Ces propositions ont été présentées au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable qui s'est tenu à Bangkok les 21 et 22 mai 2015, sous le point 7 de son ordre du jour et dans un document intitulé « Forme et fonction du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable après 2015 »<sup>3</sup>, qui figure en annexe du présent rapport.

5. Sous ce point de l'ordre du jour, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a décidé que:

a) Il devrait se rencontrer en tant que réunion intergouvernementale préalablement au Forum politique de haut niveau de 2016, sur un thème qui soit cohérent avec celui de la session du Forum politique de haut niveau;

b) Il devrait avoir pour objectif en 2016 d'appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en Asie et dans le Pacifique, qu'il s'agisse du processus de suivi ou d'examen, tout en étant conforme aux objectifs, à la forme, à la fonction et aux modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau tels que définis par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/290;

c) Il lancerait la mise au point d'une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 lors de sa session de 2016. La feuille de route régionale sera élaborée à l'occasion du Forum en consultation avec les États membres;

d) Suivant la décision prise par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, la forme, la fonction et les modalités de fonctionnement du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable après 2016 seront décidées lors du troisième Forum, prévu pour 2016, au moyen d'un mécanisme consultatif intergouvernemental.

6. Par ailleurs, le résumé du Président, qui figure en annexe du rapport du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable sur sa deuxième session<sup>4</sup>, rend compte des vues exprimées au titre du point 7 de l'ordre du jour du Forum.

---

<sup>2</sup> Ibid., par. 7 (f).

<sup>3</sup> E/ESCAP/FSD(2)/2.

<sup>4</sup> E/ESCAP/FSD(2)/3.

## Annexe

### Forme et fonction du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable après 2015\*

#### I. Contexte et objectifs

1. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été créé par la résolution 67/290 de l'Assemblée générale en date du 9 juillet 2013. Il est doté d'un large mandat s'inscrivant dans la suite de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

2. Dans la résolution, les commissions régionales des Nations Unies se sont vu attribuer un rôle spécifique, l'Assemblée générale reconnaissant « l'importance de la dimension régionale du développement durable » et invitant « les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du Forum, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, avec la participation, selon le cas, d'autres entités régionales, des grands groupes et d'autres parties prenantes »<sup>a</sup>. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a également décidé que les réunions du Forum tenues sous les auspices du Conseil économique et social s'appuieraient sur des consultations régionales préparatoires<sup>b</sup>.

3. La première réunion du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable s'est tenue du 19 au 21 mai 2014 à Pattaya (Thaïlande). Elle a eu pour principaux objectifs de: a) apporter une contribution régionale solide au dialogue et à la prise de décisions au niveau mondial, ainsi qu'à l'élaboration de mesures au niveau national; b) recenser les moyens de mise en œuvre efficaces pour un programme de développement transformateur; et c) définir les démarches du Forum jusqu'à 2015 et au-delà.

4. À la suite du premier Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, la Commission a, dans sa résolution 70/11 du 8 août 2014, demandé à la Secrétaire exécutive de « lancer un mécanisme de consultation intergouvernemental, dans le cadre général de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en vue de déterminer l'architecture future du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, y compris son mandat, la portée de ses travaux et ses autres aspects procéduraux, et de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur ses questions ».

5. Le secrétariat a présenté dans ses grandes lignes sa proposition pour le mécanisme de consultation intergouvernemental et soumis cinq paramètres de base concernant la forme et la fonction du Forum dans une note adressée au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, en date du 25 novembre 2014<sup>c</sup>.

6. Le mécanisme de consultation intergouvernemental prévoyait qu'il y ait des consultations avec les États membres par l'intermédiaire du Comité consultatif, que les représentants de la société civile soient consultés à l'aide de la plateforme de consultation en ligne de la CESAP sur le développement

---

\* Le présent document a été publié sous la cote E/ESCAP/FSD(2)/2.

<sup>a</sup> Voir résolution 67/290 de l'Assemblée générale, par. 13.

<sup>b</sup> Ibid., par. 7 f).

<sup>c</sup> Voir ACPR/357/INF/1. Des sessions informelles et formelles du CCRP ont eu lieu en janvier et en mars 2014 pour discuter des suites de la résolution 70/11 de la Commission.

durable<sup>d</sup>, que le secteur privé soit consulté au moyen d'un questionnaire soumis aux membres du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et que les membres du mécanisme régional Asie-Pacifique de coordination soient consultés au moyen d'un questionnaire et à l'occasion de discussions informelles ultérieures.

7. Les commissions régionales ont discuté de la mise au point d'une approche commune de l'organisation des forums régionaux pour le développement durable. Quatre modalités sont à l'étude au cours de la période 2014-2015, à savoir a) l'intégration des forums régionaux dans les sessions de la Commission correspondantes; b) l'organisation des sessions des forums régionaux et des sessions de la Commission à la suite les unes des autres; c) l'utilisation des forums régionaux comme réunions préparatoires aux sessions de la Commission ou à certains aspects desdites sessions; et d) l'organisation des forums régionaux en tant que manifestations distinctes<sup>e</sup>

8. Le présent document contient des propositions du secrétariat sur l'architecture future du Forum soumises à celui-ci lors de sa réunion de 2015. En application de la résolution 70/11 de la CESAP, les recommandations du Forum seront portées à l'attention de la Commission à sa soixante et onzième session devant se tenir à Bangkok du 25 au 29 mai 2015.

## **II. La valeur ajoutée du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable**

9. Le premier Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a fait l'objet d'évaluations positives de la part de ses participants, à en juger par le questionnaire qui leur a été soumis après la réunion.

10. Les participants gouvernementaux qui ont répondu à ce questionnaire d'évaluation ont, dans l'ensemble, conclu ce qui suit: le thème de la première session du Forum avait enrichi leurs connaissances; quant à leurs institutions, elles exploiteraient les connaissances acquises. Les représentants gouvernementaux se sont accordés sur le fait que les objectifs de la réunion avaient été atteints.

11. Les représentants de la société civile et du secteur privé ont déclaré que leur participation au premier Forum avait été également profitable car il avait renforcé leur action de plaidoyer, leur réseautage et leurs partenariats. Près de 80 % des participants de la société civile interrogés se sont accordés sur les conclusions suivantes: les possibilités de s'exprimer durant le Forum avaient été suffisantes; la participation de la société civile avait bien rendu compte des parties prenantes concernées; et le format retenu avait permis un échange de vues appréciable. Plus de 80 % des répondants de la société civile ont reconnu avoir eu suffisamment d'occasions d'interagir avec les participants gouvernementaux et qu'ils étaient satisfaits des retombées de leur participation au Forum.

12. Une évaluation globale du Forum a mis en évidence qu'il était en mesure de jouer un rôle essentiel en tant que plate-forme régionale pour: a) aider les États membres à mettre en œuvre leur futur programme de développement pour l'après-2015; b) étudier et développer des partenariats; et c) donner une dimension régionale au Forum politique de haut niveau.

<sup>d</sup> Voir [www.worldwewant2015.org/node/470371](http://www.worldwewant2015.org/node/470371).

<sup>e</sup> Bureau des commissions régionales à New York, « Regional forums on sustainable development: A concept note » (RCNYO, Rev5.27.01.2014), document non publié.

13. Les États membres souhaiteront peut-être approuver les propositions présentées ci-après visant à renforcer le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ou formuler des observations à leur égard, ainsi que recommander d'autres mesures:

a) **Regrouper les activités au cours de la période faisant suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.** Plusieurs processus de suivi ont été mis en place depuis la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, y compris ceux sur le financement du développement durable et sur un mécanisme de facilitation de la technologie. Le regroupement de ces activités au niveau régional par le biais d'un forum unique pourrait renforcer l'efficacité de chacun de ces processus;

b) **Renforcer, compléter ou remplacer les forums actuels et connexes.** Les commissions régionales ont été chargées de promouvoir le développement durable auprès de leurs États membres ainsi que l'intégration de ses trois dimensions. Depuis plus de 25 ans, la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique traite de questions qui touchent au développement durable. Les réunions sectorielles de haut niveau organisées par la CESAP et d'autres entités du système des Nations Unies s'occupent également de certains aspects du développement durable. L'efficacité et l'efficience de ces instances par rapport au rôle du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable devraient faire l'objet d'un examen;

c) **Mettre l'accent sur les fonctions du Forum politique de hauts niveaux.** Certaines questions qui ne sont pas actuellement traitées par les instances régionales pourraient gagner à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, qui doit être adopté au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 en septembre 2015. Les aspects du mandat étendu du Forum politique de haut niveau qui sont le plus adaptés pour un appui au niveau régional devraient être conservés;

d) **Comblent le fossé entre le niveau mondial et le niveau local.** Si le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable consiste surtout à fournir au niveau mondial une contribution régionale, l'établissement d'un lien entre le Forum et les arrangements nationaux en matière de mise en œuvre pourrait renforcer la mise en œuvre du programme de développement durable à l'échelon local et infranational;

e) **Être attentif aux innovations.** Afin de maximiser les effets et d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement qui sera proposé pour l'après-2015, des activités menées entre les sessions et d'autres processus pourraient être envisagés pour traduire le dialogue engagé au sein de la région et le consensus général en un ensemble de mesures concrètes. L'élaboration et la mise en œuvre des résultats du forum régional devront, pour réussir, s'appuyer sur un engagement massif des représentants de la société civile et du secteur privé, ainsi que des chercheurs et des experts indépendants de haut niveau.

### III. Principaux paramètres pour le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

14. Le secrétariat a proposé cinq paramètres principaux pour le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tels qu'ils ont été présentés aux États membres en décembre 2014<sup>f</sup>. Après examen des différentes positions des parties prenantes, la proposition initiale a été révisée. Les États membres participant au Forum souhaiteront peut-être approuver les propositions suivantes ou formuler des observations à leur égard:

a) Le Forum sera convoqué de manière indépendante au cours du premier trimestre 2016. Sur la base des enseignements tirés à l'occasion de l'organisation d'événements organisés en 2014 et parallèlement à la session de la Commission en 2015, cette proposition s'appuie sur les constats suivants:

i) La tenue du Forum de manière indépendante au cours du premier trimestre de l'année permettra d'avoir le temps de porter officiellement les résultats des délibérations du Forum à l'attention du Forum politique de haut niveau au Conseil économique et social;

ii) Si une résolution de la Commission ou une autre décision doit être prise par la Commission, la période s'écoulant entre le Forum et la Commission sera suffisante pour le faire<sup>g</sup>;

b) Le Forum devra atteindre les grands objectifs suivants qui ont été recensés pour le Forum politique de haut niveau: favoriser un engagement à haut niveau en faveur de mesures à mettre en œuvre; renforcer l'intégration

<sup>f</sup> Ces paramètres sont les suivants: a) le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable sera convoqué chaque année sous la forme d'une plate-forme intergouvernementale (conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale), en fonction de la disponibilité des fonds. Lorsque le Forum politique de haut niveau se réunira au sommet dans le cadre de l'Assemblée générale (tous les quatre ans), le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable coïncidera avec la session de la Commission tenue au sommet en avril/mai (et la Commission et le Forum partageront le thème), et lorsque le Forum politique de haut niveau se réunira dans le cadre du Conseil économique et social, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable sera convoqué de manière indépendante en mars. Le cas échéant, il sera convoqué pour une réunion d'une journée parallèlement à d'autres forums régionaux liés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; b) le thème du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable devrait coïncider avec celui du Forum politique de haut niveau et des processus connexes conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale et avec les accords mondiaux sur le développement durable; c) le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable réunira les parties prenantes concernées, conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale; d) les sessions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable qui auront lieu après 2015 se tiendront dans la droite ligne du rôle dévolu au Forum qui « exercera une action mobilisatrice, donnera des orientations et formulera des recommandations en vue du développement durable, suivra et passera en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable; améliorera l'intégration des trois dimensions du développement durable de manière holistique et intersectorielle à tous les niveaux et aura un programme ciblé, dynamique et pragmatique qui accordera l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable»; et e) le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable constituera une plate-forme essentielle pour le système de responsabilisation et de suivi au niveau régional.

<sup>g</sup> Le règlement de la Commission exige que les projets de résolution soient soumis au secrétariat neuf jours avant le début de chaque session de la Commission.

des trois dimensions du développement durable à tous les niveaux; développer l'interface entre la science et les politiques; et identifier les problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable;

c) Le Forum devra aussi servir de plate-forme de suivi et d'examen pour appuyer la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, y compris pour évaluer les progrès accomplis et établir les réponses régionales et sous-régionales à mettre en place. De plus, le Forum devrait s'atteler aux moyens de mise en œuvre. Pour témoigner de ces fonctions proposées, les sessions du Forum pourront se tenir sur trois à quatre jours, compte tenu de la disponibilité des fonds, pour examiner les aspects suivants:

i) Le thème du Forum politique de haut niveau, y compris le recensement des questions naissantes connexes;

ii) Le suivi et l'examen, y compris l'évaluation des progrès et l'établissement des réponses à mettre en place;

iii) Les moyens de mise en œuvre, y compris en matière de financement, de commerce ainsi que de science, de technologie et d'innovation. Le Forum devra servir de plate-forme pour examiner les moyens de mise en œuvre et leurs effets sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les délibérations sur le financement du développement s'appuieront sur le processus consultatif régional existant et les résultats de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra du 13 au 16 juillet 2015 à Addis-Abeba;

d) L'efficacité de ces modalités sera examinée dans le cadre d'un processus consultatif intergouvernemental, ce qui fera l'objet d'un rapport présenté au Forum en 2016<sup>h</sup> avec, si nécessaire, une autre proposition de changements à apporter à ces modalités;

e) Les aspects procéduraux du Forum s'appuieront dans l'ensemble sur les orientations suivantes:

i) Le Forum adoptera le règlement intérieur de la Commission et les modalités du Forum politique de haut niveau;

ii) Le Forum sera convoqué sous la forme d'une réunion intergouvernementale. Les relations qu'il entretiendra avec la Commission devront être examinées dans le cadre du processus consultatif intergouvernemental, qui fera l'objet d'un rapport présenté au Forum en 2016;

iii) Le Président ou Rapporteur du Forum présentera à la Commission le rapport du Forum, qui consistera en un rapport officiel auquel sera joint en annexe un résumé du Président;

iv) La continuité entre les sessions pourra être assurée par le fait que le Président de chaque session du Forum assumera la responsabilité de faire rapport à la session suivante du Forum sur les progrès accomplis durant la période intersessions;

<sup>h</sup> Comme indiqué dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, cette dernière a décidé d'examiner lors de sa soixante-dix-septième session le format et les aspects organisationnels du Forum politique de haut niveau, sauf décision contraire.

v) La participation des parties prenantes respectera les règles établies en matière de participation. Dans la mesure du possible, le Forum devra convoquer les grands groupes et autres parties prenantes à participer aux événements préparatoires officiels préalables à chaque session;

f) Une feuille de route régionale pourra être élaborée pour mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015, qui inclura les progrès à accomplir en matière d'objectifs de développement durable. Une telle feuille de route pourra fournir au Forum une orientation quant à la mise en œuvre du programme de développement mondial; servir à renforcer les arrangements institutionnels et les partenariats; être assorti d'un cadre de suivi approprié correspondant au cadre et à l'évaluation à l'échelon mondial. La présente session du Forum souhaitera peut-être approuver le plan du secrétariat concernant une telle feuille de route régionale, en étroite consultation avec les gouvernements et les autres parties prenantes;

g) À l'appui des fonctions précitées, le processus du Forum pourra comprendre des activités intersessions et des innovations institutionnelles autour des axes mentionnés ci-après, en fonction de la disponibilité des fonds et après réexamen et consultation avec les États membres:

i) Des rapporteurs spéciaux sur le futur programme de développement pour l'après-2015 appuyant de leurs conseils d'experts l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme et l'établissement des réponses régionales mises en place;

ii) Des partenariats multipartites et interinstitutions sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, y compris par le biais du Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique;

iii) Des tables rondes sur le développement durable réunissant d'éminents scientifiques et responsables politiques de la région.

#### **IV. Questions à examiner par le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable**

15. Les États membres et les autres parties prenantes participant au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable sont invités à examiner les propositions présentées ci-dessus et à formuler des recommandations, notant que la mise en œuvre des recommandations finales sera fonction de la disponibilité des fonds, de toutes modifications utiles à apporter aux modalités du Forum politique de haut niveau et d'autres décisions prises par la Commission.